

**CHAMBRE DE L'ASSURANCE  
DE DOMMAGES**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2018

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS :</b>	
Produits et charges	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	8
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS :</b>	
Annexe - Principales activités	15

# AMYOT GÉLINAS



SOCIÉTÉ DE  
COMPTABLES  
PROFESSIONNELS  
AGRÉÉS

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de  
Chambre de l'assurance de dommages

### Sainte-Agathe-des-Monts

124, rue Saint-Vincent  
Sainte-Agathe-des-Monts  
Qc J8C 2B1  
T 819 326 3400  
F 819 326 8839

### Saint-Jérôme

3-4-255, rue de Martigny O.  
Saint-Jérôme  
Qc J7Y 2G4  
T 450 432 8625  
F 450 432 8868

### Mont-Tremblant

201-969, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant  
Qc J8E 3J8  
T 819 425 8691  
F 819 425 9266

### Sainte-Adèle

1648, boul. de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle  
Qc J8B 0K2  
T 450 229 2987  
F 450 229 7749

### Lachute

408A, rue Principale  
Lachute  
Qc J8H 1Y2  
T 450 562 3775  
F 450 562 1757

### Blainville

100-905, boul. Michèle-Bohec  
Blainville  
Qc J7C 5J6  
T 450 971 1550  
F 450 971 4646

### Rivière-Rouge

709, rue de l'Annonciation Nord  
Rivière-Rouge  
Qc J0T 1T0  
T 819 275 1666  
F 819 275 1113

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme la CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Amyot Gélinais**  
S E N C R L

**SANS FRAIS**  
1 877 326 3400

info@amyotgelinas.com  
amyotgelinas.com

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.s.l.*<sup>1</sup>

Comptables professionnels agréés

Blainville  
le 19 février 2019

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	4 654 621 \$	4 591 370 \$
Développement professionnel	746 173	1 010 480
Greffe - amendes disciplinaires	235 686	210 167
Publications et matériel de promotion	438	19 395
Gain matérialisé sur cession de placements	-	9 791
Variation non matérialisée de la juste valeur des placements	( 225 040)	73 664
Revenus de placements	<u>104 959</u>	<u>81 599</u>
	<u>5 516 837</u>	<u>5 996 466</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	2 953 830	2 940 536
Principales activités (annexe)	<u>2 001 845</u>	<u>2 161 631</u>
	<u>4 955 675</u>	<u>5 102 167</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS</b>	<u>561 162</u>	<u>894 299</u>
<b>AMORTISSEMENTS</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 116	22 246
Amortissement des actifs incorporels	<u>240 451</u>	<u>269 918</u>
	<u>263 567</u>	<u>292 164</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>297 595 \$</u>	<u>602 135 \$</u>

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre

	2018			2017	
	Non affecté	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	27 654 \$	612.775 \$	1 000 000 \$	1 640 429 \$	1 038 294 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	561 162	( 263 567)	-	297 595	602 135
Investissement en immobilisations	( 49 049)	49 049	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>539 767 \$</u>	<u>398 257 \$</u>	<u>1 000 000 \$</u>	<u>1 938 024 \$</u>	<u>1 640 429 \$</u>

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

## BILAN

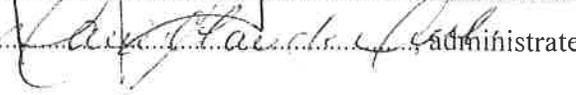
31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	962 898 \$	499 072 \$
Débiteurs (note 3)	533 728	366 456
Charges payées d'avance	<u>25 740</u>	<u>83 511</u>
	1 522 366	949 039
PLACEMENTS (note 4)	3 374 646	3 148 888
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	60 197	69 160
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	338 056	543 612
LOYERS PAYÉS D'AVANCE	<u>24 783</u>	<u>11 265</u>
	<u>5 320 048 \$</u>	<u>4 721 964 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	735 981 \$	464 179 \$
Produits reportés	217 671	228 885
Cotisations perçues d'avance	<u>2 428 372</u>	<u>2 388 471</u>
	3 382 024	3 081 535
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	398 257	612 775
Grévé d'une affectation d'origine interne	1 000 000	1 000 000
Non affecté	<u>539 767</u>	<u>27 654</u>
	1 938 024	1 640 429
	<u>5 320 048 \$</u>	<u>4 721 964 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	297 595 \$	602 135 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	263 567	292 164
Amortissement des avantages incitatifs de location	-	( 3 649)
Gain matérialisé sur cession de placements	-	( 9 791)
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	<u>225 040</u>	<u>( 73 664)</u>
	786 202	807 195
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux acti- vités d'exploitation	<u>190 988</u>	<u>139 832</u>
	<u>977 190</u>	<u>947 027</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	( 1 706 809)	( 5 557 371)
Produit de la cession de placements	1 242 494	5 063 757
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 14 153)	( 22 264)
Acquisition d'autres actifs	<u>( 34 896)</u>	<u>( 106 438)</u>
	<u>( 513 364)</u>	<u>( 622 316)</u>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	463 826	324 711
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>499 072</u>	<u>174 361</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u>962 898 \$</u>	<u>499 072 \$</u>

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

### 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de l'assurance de dommages (ci-après « ChAD ») est constituée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec.

La ChAD a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi 107, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la ChAD en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

#### Comptabilisation des produits

Les cotisations et les produits provenant du développement professionnel et du greffe sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les montants perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur la trésorerie et des intérêts et dividendes sur les fonds négociés en bourse. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

#### Évaluation des instruments financiers

La ChAD évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans le marché monétaire, des fonds négociés en bourse et des obligations, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires, vacances et autres frais courus.

Les placements dans des fonds négociés en bourse sont comptabilisés à la juste valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Équipement informatique - plan TI	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	4 ans

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes à compter de leur mise en service :

Logiciel - plan TI	5 ans
ChADPresse électronique	4 ans
Gestion de la formation continue	4 ans
Cours en ligne	3 ans
Site Web	3 ans
Développement - cours obligatoire	2 ans

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### 3. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Cotisations à recevoir via l'Autorité des marchés financiers	122 229 \$	179 960 \$
Cotisations perçues et à recevoir de l'Autorité des marchés financiers	<u>122 970</u>	<u>81 229</u>
	245 199	261 189
Comptes clients	<u>288 529</u>	<u>105 267</u>
	<u>533 728 \$</u>	<u>366 456 \$</u>

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

#### 3. DÉBITEURS (suite)

Au 31 décembre 2018, les comptes clients sont présentés déduction faite d'une provision pour dépréciation de 22 328 \$ (2017 - 14 367 \$).

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants; il facture et perçoit, pour le compte de la ChAD, les cotisations et les taxes applicables.

#### 4. PLACEMENTS

	2018	2017
Fonds négociés en bourse, à la juste valeur	3 374 646 \$	3 148 888 \$
	3 374 646 \$	3 148 888 \$

#### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	297 847 \$	273 491 \$	24 356 \$	29 760 \$
Équipement informatique - plan TI	24 519	14 033	10 486	15 389
Équipement informatique	67 618	42 263	25 355	24 011
	389 984 \$	329 787 \$	60 197 \$	69 160 \$

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

#### 6. ACTIFS INCORPORELS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Actifs incorporels à durée de vie définie		
<i>ChAD</i> Presse électronique	9 375 \$	15 625 \$
Développement - cours obligatoire	66 184	103 090
Gestion de la formation continue	43 031	71 719
Logiciel - plan TI	219 466	347 412
Site Web	-	5 766
	<u>338 056 \$</u>	<u>543 612 \$</u>

#### 7. CRÉDITEURS

Fournisseurs	106 243 \$	89 072 \$
Salaires et vacances	323 782	57 875
Taxes	87 021	94 223
Frais courus	<u>218 935</u>	<u>223 009</u>
	<u>735 981 \$</u>	<u>464 179 \$</u>

#### 8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par bail et par contrats de location-exploitation. Le solde de ces engagements suivant ce bail et ces contrats, exclusion faite des clauses d'annulation prévues au bail et des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 3 189 567 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	-	370 189 \$
2020	-	369 134 \$
2021	-	381 220 \$
2022	-	387 287 \$
2023	-	391 918 \$

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

### 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué les opérations suivantes avec des sociétés et organismes apparentés :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Produits</b>		
Recharge de salaires à la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages	132 366 \$	103 174 \$
<b>Charges</b>		
Frais de perception par l'Autorité des marchés financiers	46 599 \$	45 870 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

#### Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité principalement en regard de ses créiteurs. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de ses créiteurs.

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2018

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### **Risque de crédit**

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des comptes clients.

#### **Risque de marché**

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

#### **Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, tels que les placements. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

#### **Risque de prix autre**

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds cotés en bourse.

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### ANNEXE - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>PRINCIPALES ACTIVITÉS</b>		
Assurances	46 156 \$	45 717 \$
Comité de discipline	71 821	109 791
Communications	88 190	99 697
Dépréciation des autres débiteurs	22 328	14 367
Développement professionnel	167 119	206 267
Entretien et location - équipement de bureau	23 356	41 584
Formation des administrateurs	191	451
Formation du personnel	11 219	10 804
Fournitures de bureau et papeterie	42 126	54 443
Frais bancaires	16 164	22 644
Frais d'enquêteurs externes	107 897	114 093
Frais de déplacements - ensemble des comités	41 597	38 590
Frais de perception de la cotisation par l'Autorité des marchés financiers	46 599	45 865
Frais du site Web	17 648	41 416
Inspection professionnelle	10 241	14 938
Loyer, taxes, permis et électricité	367 125	356 218
Poste et messagerie	7 595	17 371
Procureur du syndic	335 683	300 714
Publications	31 862	66 997
Publicité et promotion	340 191	301 806
Services professionnels	172 052	221 585
Télécommunications	34 685	36 273
	<u>2 001 845 \$</u>	<u>2 161 631 \$</u>